

Compte rendu de séance Séance du 5 Septembre 2016

L'an 2016 et le 5 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Monsieur CASTELAIN Damien, Maire

Présents : Mmes : BLIECQ DOMINIQUE, DHAISNE BENEDICTE, DUBOIS ISABELLE, GLOWIAK FREDERIQUE, KRAUSS ROBERTE, MM : BELLEBOIS GERARD, CASTELAIN DAMIEN, DELEVOYE PATRICK, GHEYSENS PASCAL, LECLERCQ ANDRE, ROELANTS PATRICK

Absents : Mmes DEBUCHY FRANCOISE, HEDOUX LAETITIA,

Excusés ayant donné procuration : M.BLAS Jean-Marie à Mme DHAISNE Bénédicte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 31/08/2016

Date d'affichage : 31/08/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LILLE le 06/09/2016 et publication ou notification du 06/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBOIS ISABELLE

PROJET DE CRECHE - DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD

Délibération 37/2016

Dans le cadre du projet de création de crèche, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux pourraient faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord

- Coût prévisionnel des travaux441 103,00€ HT
- Subvention du Conseil Départemental du Nord..50%) demandée.....220 551,50€ HT
- Autofinancement communal.....220 551,50€ HT

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- Adopter l'opération
- Solliciter le Département du Nord pour l'obtention de cette subvention
- Adopter le plan de financement ci-dessus

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

7 - RUE DE LA MAIRIE - CESSION A TITRE ONEREUX DE LA PARCELLE SECTION A n°606 pour 574m² A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Délibération 38/2016

Dans le cadre de l'opération Habitat avec Logis Métropole consistant en la création d'un collectif de six logements en lieu et place de l'ancien café situé au 7 rue de la Mairie, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°606 pour 574 m². Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder ces parcelles à la Métropole Européenne de Lille au même prix que lors de leur acquisition par le Centre Communal d'Action Social en 2013, soit 150 000 Euros TTC, conformément à l'estimation des Domaines. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à céder la parcelle cadastrée section A n°606 pour 574 m² à la Métropole Européenne de Lille au prix de 150 000 Euros TTC et signer tout acte à intervenir relatif à cette affaire. A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE DES FETES - REMPLACEMENT DE L'ADOUUCISSEUR D'EAU

Délibération 39/2016

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'adoucisseur d'eau de la salle des fêtes étant défectueux, doit être remplacé. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire Signer le devis de la société Hecfeuille pour un montant de 1590,85€ HT
Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 21318 OP 151 du Budget Primitif 2016
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE JEAN MONNET - REMPLACEMENT DU REFRIGERATEUR

Délibération 40/2016

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le réfrigérateur de la salle Jean Monnet ne fonctionne et doit être remplacé. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société Taurus Equipement pour un montant de 830,00€ HT
Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 2188 du Budget Primitif 2016
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ILLUMINATIONS DE NOEL - CHOIX DU PRESTATIAIRE

Délibération 41/2016

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de faire l'acquisition de nouvelles illuminations pour la commune. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société BLACHERE ILLUMINATION pour un montant de 7 807,50€ HT
Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 21578 OP 161 du Budget Primitif 2016
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - ACHAT D'UN ORDINATEUR

Délibération 42/2016

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'ordinateur de la directrice de l'école ne fonctionne plus et doit être remplacé. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société Leclerc pour un montant de 331,58€ HT
Le crédit budgétaire nécessaire est inscrit au compte 2183 du Budget Primitif 2016
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE DES FETES - RENOVATION DU MUR

Délibération 43/2016

Les murs extérieurs de la salle des fêtes nécessitent des travaux de nettoyage et de rejointement. Monsieur BLAS Jean-Marie présente les différents devis. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à engager l'entreprise NBR pour un montant de 1737,00€ HT
Le budget nécessaire est inscrit au compte 21318 OP 151 du Budget Primitif 2016.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

LOGEMENT 79. RUE DE L'EGLISE - RENOUVELLEMENT DU BAIL

Délibération 44/2016

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le bail relatif au logement communal 79, rue de l'Eglise est arrivé à échéance au 31/08/2016. Suite au souhait du renouvellement du locataire actuel, Monsieur le Maire propose donc de le renouveler pour une durée consécutive de 6 années, soit du 01/09/2016 au 31/08/2022, et pour un montant mensuel inchangé soit 700€. Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à renouveler le bail du logement situé au 79 rue de l'Eglise du 01/09/2016 au 31/08/2022 pour un montant de 700€ mensuels
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'AFFILIATION AU CDG59 DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT

Délibération 45/2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, et précise que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 01/01/2017. Après délibération, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

RECRUTEMENT DU PERSONNEL EN ALSH

Délibération 46/2016

Monsieur le Maire informe que le recrutement du personnel contractuel pour les accueils de loisirs sans hébergement pendant les mercredis récréatifs et les vacances scolaires se fait en fonction des besoins :

- Mercredis récréatifs : 4 animateurs
- Centre de février : 6 animateurs
- Centre d'avril : 6 animateurs
- Centre de juillet : 10 animateurs
- Centre de toussaint: 8 animateurs

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) le nombre d'animateurs à recruter en fonction des besoins

PERSONNEL - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Délibération 47/2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de leurs fonctions, les agents communaux sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel.

Pour permettre le remboursement des frais induits, il y a lieu de préciser les conditions de l'indemnisation.

Les déplacements pris en compte pour un agent sont par nature exceptionnels. Ils doivent faire l'objet d'un ordre de mission préalable signé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'accepter le principe de base du remboursement des frais de déplacement dans le cadre de la réglementation actuelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent le principe de base du remboursement des frais de déplacement dans le cadre de la réglementation actuelle.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Délibération 48/2016

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	
R002	- 41 705,87€
D023	- 41 705,87€
TOTAL	0€

INVESTISSEMENT	
R021	- 41 705,87€
2135 OP 160	- 45 109,57€
21318 OP 151	+ 3403,73€
TOTAL	0€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)



Le Maire

DAMIEN CASTELAIN